

L'INTERVENTION DE L'ETAT

Por el Dr. *Jacques RUEFF*.*

C'est au cours d'un déjeuner auquel j'assistais auprès de Monsieur le Ministre Gilberto Loyo que cette exposition a été décidée. Nous discutons de la politique générale des grands Etats modernes, et avons été amenés à évoquer ce grand sujet de l'intervention et de la liberté. Monsieur Gilberto Loyo m'a dit: "Vous devriez faire une exposition sur ce sujet." J'ai accepté. Mais quand on accepte, on ne mesure pas les difficultés. Dès que j'ai commencé à réfléchir aux réflexions que j'allais vous présenter, j'ai constaté que c'était essentiellement des idées personnelles que j'allais vous soumettre et je me suis rappelé qu'un vieil auteur français un peu oublié, un auteur du début du siècle, Henri Becque, dans une comédie célèbre à

* El doctor Jacques Rueff, destacado economista francés, expone en este ensayo una serie de "ideas personales" sobre el tema de la libertad individual frente a la intervención del Estado.

Partiendo de la base de que un sistema social para ser aceptable debe responder a tres exigencias esenciales, consistentes en suministrar a los individuos el orden, la libertad y el bienestar, el doctor Rueff hace un análisis de algunos de los fenómenos que configuran hoy día al Estado moderno, estudiando particularmente los aspectos referentes a la intervención estatal en la actividad de los particulares.

Entre estos fenómenos de intervención se estudia el sistema de premios, establecidos, por acto de autoridad, en la mayoría de los Estados europeos para estimular la producción agrícola e industrial. Sistema éste, que el autor califica de típico en un sistema de economía dirigida.

Se estudian a continuación, como muestras de la intervención del Estado en el terreno económico, la legislación sobre sociedades mercantiles, la legislación sobre el trabajo y la legislación sobre derechos de aduana. (N. de la D.)

l'époque, avait dit: "Les idées personnelles sont ainsi nommées parce qu'il faut les garder pour soi."

Eh bien, malgré cette définition, ce sont quelques idées personnelles que je vais vous présenter. J'entends qu'elles sont susceptibles d'être controversées et c'est précisément parce qu'elles peuvent être discutées que je vous les soumets car si dans le domaine économique on peut rechercher une certaine unanimité sur des théories, qui peuvent être considérées comme vraies ou fausses dans les conditions où elles sont observées, en matière politique, au contraire, il n'y a que des options personnelles et tout ce qu'on peut faire c'est de présenter des arguments qui soient de nature à justifier les conclusions auxquelles l'expérience ou l'âge ont pu vous conduire.

Bien souvent on a évoqué dans le cadre des doctrines classiques, pour lesquelles j'ai une certaine sympathie, le conflit des exigences économiques et des exigences sociales. On a pensé qu'il pouvait y avoir une certaine opposition entre les mécanismes économiques, et notamment le mécanisme des prix, et les exigences sociales devenues si impérieuses à notre époque.

C'est un sujet auquel j'ai longuement réfléchi. C'est un sujet auquel tous les hommes soucieux des responsabilités qu'assument les gouvernements doivent réfléchir et il m'est apparu que, contrairement à un sentiment assez répandu, notamment dans certaines fractions de l'opinion et dans certains partis politiques, il n'y avait pas de contradiction entre les exigences économiques et les exigences sociales, que l'on pouvait concevoir des structures susceptibles d'assurer à la fois l'ordre, la liberté et le bien-être.

Et c'est à la recherche des principes susceptibles de conduire à des solutions efficaces dans ce triple domaine que je voudrais consacrer ce soir les quelques instants pendant lesquels je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Je viens de dire qu'un système social pour être acceptable devait, me semble-t-il, répondre à trois exigences essentielles en donnant aux individus l'ordre, la liberté et le bien-être.

Avant toute chose, je voudrais vous faire observer que l'ordre n'est jamais spontané. Une société naturelle, une société laissée à elle-même, ne serait pas une société ordonnée.

Je n'ai pas besoin d'insister, cela m'entraînerait au-delà du temps dont je dispose, sur les caractéristiques profondes de la nature humaine.

Est-ce conséquence du péché originel ou d'exigences biologiques fondamentales, vous savez tous qu'une société d'hommes livrés à eux-mêmes, donc affranchis de toute éducation religieuse ou morale et des contraintes civiques d'une société civilisée, serait une société sauvage où le fort approprierait le faible et où chacun déterminerait par la force le domaine de sa souveraineté.

Le premier acte qui a conduit à la pacification des sociétés humaines, qui a tendu à exclure la guerre des relations entre les hommes, a été l'établissement d'un système tendant à faire en sorte que chaque chose désirable ne puisse être désirée que par une seule personne, autrement dit à éviter qu'il existe sur une même chose des prétentions concurrentes. On est arrivé ainsi à une structure juridique fondée essentiellement sur le droit de propriété. Dans un état où toutes les choses désirables sont appropriées, chaque chose ne peut être désirée, à l'abri de sanctions contraignantes, que par une seule personne, que ce soit une personne physique ou une personne morale, que ce soit l'individu ou que ce soit l'État. Seul le "propriétaire" peut jouir de la chose ou en disposer à l'abri des sanctions que prévoit la violation du droit de propriété.

Il faudrait ici exposer, dans le cadre d'une monographie détaillée, comment une chose, qui est en soi désirable, peut être rendue indésirable à toutes les personnes qui la désirent moins une, parce qu'il n'y en a qu'une qui peut en jouir ou en disposer, sans que dix, quinze ou vingt ans de prison viennent s'ajouter aux satisfactions que procure l'usage de la chose désirée.

Il y a là une première intervention fondamentale dans la vie sociale : celle qui tend à établir des relations pacifiques entre les hommes en les empêchant de désirer tout ce qu'ils ne sont pas juridiquement fondés à obtenir.

Avant de venir ici j'ai fait un séminaire dans une Université américaine et comme je présentais des vues voisines de celles-ci à mes auditeurs, j'ai trouvé en sortant, collée sur la porte vitrée qui fermait l'amphithéâtre une petite caricature. Elle représentait un gendarme américain conduisant en prison un voleur qui a les menottes aux mains. La légende met dans la bouche du voleur cette exclamation indignée : "Voilà les hommes qui font obstacle à la libre entreprise."

La première intervention économique c'est celle qui délimite les champs de souveraineté individuels pour créer une structure sociale dans laquelle chaque chose ne puisse être désirée que par une seule personne.

Cette institution du droit de propriété, qui empêche l'appropriation par la violence, a pour conséquence immédiate et nécessaire l'établissement de marchés, car si on ne peut pas prendre par la violence, on ne peut acquérir qu'avec le consentement de celui qui détient donc que par l'échange. Ainsi prend naissance cette deuxième institution fondamentale: le marché.

Qu'est-ce qui caractérise le marché? Ce qui caractérise le marché, c'est l'existence d'un prix qui varie jusqu'au moment où la demande surchaquée est égale à la valeur globale des offres.

Il est arrivé dans des pays européens que je connais —et on me dit que c'est arrivé aussi un peu dans votre pays— que des gouvernements, pour tenir compte de préoccupations légitimes, aient voulu fixer par voie d'autorité, certains prix. Nous l'avons fait en France pour le blé en 1934. Nous avons fixé un prix minimum; la conséquence a été que puisque la valeur des offres était supérieur à la valeur globale de la demande, une certaine fraction des offres ne pouvait trouver preneur. Ceci est une vérité arithmétique, c'est une vérité incontestable, comme les chiffres. Du moment que la valeur des offres restait au-dessus de la valeur de la demande, une certaine fraction des vendeurs, à qui le droit de propriété donnait le droit de disposer de la chose qu'ils possédaient ne pouvaient en disposer conformément à la loi et de ce fait le droit de propriété qui leur avait été attribué devenait fictif.

Pendant l'occupation en France, un régime inverse a été généralisé par l'établissement de *prix maxima*. Toutes les fois qu'on a fixé le prix d'un produit au-dessous du niveau auquel il se serait spontanément établi, on a vu apparaître des queues à la porte des boutiques. Ces queues ne sont pas seulement une gêne pour les ménagères, elles sont surtout un signe économique, car elles prouvent qu'il existe des individus qui sont empêchés de faire de leurs ressources l'usage qu'ils souhaitent en faire, donc l'existence d'une demande supérieure à l'offre.

Dans ce système, toutes les fois qu'on observait des queues à la porte des boutiques, comment se faisait le choix des bénéficiaires? Quelquefois en fonction de la patience de ceux qui attendaient assez longtemps pour être servis; mais dans la plupart des cas les habiles ou les forts trouvaient des moyens d'obtenir la préférence sur ceux qui n'avaient pas les mêmes ressources et on arrivait ainsi à tous les désordres caractéristiques de la taxation des prix.

Ce système est trouvé généralisé par la création de droit que ne remplirait aucune substance, —que j'ai appelé de faux droit—, c'est-à-dire de droits qui n'étaient remplis que de monnaie et qui n'avaient en face d'eux sur le marché, aucune richesse susceptible de les remplir. La conséquence a été, dans tous les cas où les détenteurs de ces faux droit désiraient de vraies richesses, l'augmentation du niveau général des prix, qui avait pour effet de porter la valeur globale des offres au niveau de la demande.

Ainsi l'immobilisation des prix crée toujours sur les marchés des désordres de formes diverses.

Tous les gouvernements qui n'ont pas accepté ces désordres dès qu'ils ont atteint une certaine ampleur ont été obligés, pour y parer de porter atteinte à la liberté des hommes.

Je vous citais tout à l'heure la première expérience dans ce domaine, l'immobilisation du prix du blé; on a constaté quand le prix du blé en France, en 1934, a été maintenu au-dessus du niveau d'équilibre, que certains paysans ne pouvaient pas vendre leurs récoltes; alors on a limité leur droit de vendre à une certaine fraction de la récolte, autrement dit, on a porté atteinte à cette liberté de disposition que promettait l'article 544 du Code Civil français qui définit le droit de propriété comme une "faculté de jouir et de disposer de la chose."

On a observé dans tous les domaines les mêmes conséquences. La forme extrême a été observée en Angleterre en 1947 ou du fait de l'immobilisation des salaires fixés par voie d'autorité, les travailleurs ne se trouvaient pas spontanément orientés vers les activités que le mécanisme des prix leur eut suggérées, à tel point qu'un gouvernement travailliste anglais a été obligé de se faire attribuer le droit de déplacer par voie d'autorité des travailleurs pour le affecter aux travaux qui requéraient de plus grands effectifs de travailleurs sans que le mécanisme des salaires tende à les leur fournir. Bien que cette faculté n'ait jamais été utilisée, elle n'en est pas moins révélatrice des conséquences de l'immobilisation d'un prix.

L'intervention maximum a été celle qu'a représenté d'abord en Allemagne, puis dans toute l'Europe occupée, l'économie hitlérienne. Les prix étant bloqués, il a fallu partout rationner la demande pour empêcher que, puisque la demande globale était supérieure à la valeur globale des offres on ne se trouve dans un état de rareté généralisé. Alors on a dit aux hommes: "Vous avez des salaires ou des revenus qui devraient, d'après la définition du droit de propriété, vous permettre de demander à votre

gré, mais vous ne pourrez demander à l'avenir que lorsque vous y aurez été autorisés par le Gouvernement", ce qui a eu pour effet de porter une atteinte profonde à la liberté de choix, caractéristique de la liberté des prix.

Je n'insiste pas, ce serait trop long, mais je voudrais vous faire apercevoir que dans un univers où il n'y a pas de liberté des prix et où on refuse le désordre, on est obligé de limiter la liberté des hommes.

Je voudrais enfin vous montrer que la fixation des prix par voie d'autorité —porte une atteinte profonde au bien— être des individus en diminuant l'utilité de la production qui répond à un même effort, autrement dit, la productivité de l'économie. Tous ceux qui ont eu à gérer des systèmes d'économie dirigée ont constaté que lorsque les individus n'étaient plus guidés par le marché vers les productions les plus désirées, ils se trouvaient conduits à consacrer leurs efforts à des productions qui présentaient une moindre utilité sociale. Là encore je ne voudrais pas, faute de temps, insister. Je voudrais simplement vous donner les exemples les plus caractéristiques.

Nous avons eu en France, du fait d'évènements auxquels les Gouvernements ne pouvaient rien, et notamment de deux guerres successives, des variations de prix qui ont conduit le législateur à limiter la hausse des loyers. Ils ont été maintenus pendant une période prolongée à un niveau très bas pour des raisons tout à fait respectables et légitimes, mais la conséquence a été d'une part de décourager la construction, d'autre part d'augmenter la demande de logements et, de ce fait, de créer une crise sociale extrêmement grave. Celle-ci ne tend maintenant à se résoudre que grâce à une politique extrêmement courageuse des Gouvernements qui, depuis plusieurs années, augmentent en France les loyers de 20% tous les six mois pour tendre à les rapprocher du niveau général des prix.

On a observé ce phénomène en Allemagne avant la réforme monétaire. Les prix des marchandises d'intérêt général étaient taxés à des niveaux très bas. C'était notamment le cas des articles alimentaires fondamentaux. Au contraire, les prix des articles peu importants étaient libres. On est arrivé ainsi à une situation dans laquelle un chapeau de dame valait dix fois plus qu'une tonne de blé et dans laquelle la dépense qu'un individu accomplissait pour des articles qui s'achetaient sur le marché noir, comme des cigarettes, était cent fois plus importante que celle qu'il consacrait à son logement.

Cette situation a eu pour effet d'imposer à l'économie des distortions si profondes que l'effort des hommes n'avait plus qu'une utilité sociale limitée et ne contribuait plus que dans une faible mesure au bien-être social.

La réforme monétaire en Allemagne, en rétablissant la liberté généralisée des prix dans un pays où elle était entièrement supprimée a, du soir au matin, vous m'entendez bien, du soir au matin, rétabli la productivité de l'effort allemand en redonnant à l'individu un niveau de vie qui avait entièrement disparu.

Je vous cite cet exemple, car il constitue la forme extrême des constatations que je vous ai soumises tout à l'heure. J'en arrive ainsi à ma première conclusion, qui n'est qu'une introduction, c'est qu'une économie ne saurait donner aux individus à la fois l'ordre, la liberté et le bien-être que dans un régime où les activités individuelles sont suscitées et orientées par le mécanisme des prix.

Assurément, des exigences impérieuses peuvent conduire les gouvernements à apporter à ces exigences logiques des limitations pour tenir compte de préoccupations politiques ou sociales. Ce que j'ai voulu vous montrer avant tout, c'est que ces préoccupations ne peuvent pas ne pas entraîner de redoutables conséquences sur l'ordre, la liberté et le bien-être.

Or malgré ces conséquences quasi indiscutables de l'intervention dans le mécanisme des prix, il y a, dans la plupart des pays d'Europe occidentale et dans de nombreux secteurs de l'opinion, une méfiance profonde à l'égard du mécanisme des prix et quelquefois un refus absolu. A une partie importante de l'opinion publique, il apparaît comme inadmissible. Je vais essayer de vous exposer aussi objectivement que possible l'opinion de ceux qui refusent le mécanisme des prix et le considèrent comme un instrument périmé des régimes libéraux.

Si des éléments si nombreux de l'opinion refusent le mécanisme des prix, c'est essentiellement parce qu'il a eu souvent pour effet de déjouer les aspirations, très respectables, de ceux qui ont voulu améliorer le niveau de vie des classes les plus défavorisées par des majorations systématiques de salaires.

Nous avons eu en France, depuis la libération, de très nombreuses hausses de salaires décrétées par voie d'autorité et toujours, dans les mois qui suivaient, on observait une hausse de prix qui venait retirer à ceux qui venaient de recevoir une amélioration de leur pouvoir d'achat nominal le bénéfice de la mesure qu'on leur destinait. Et cette situation

très naturellement a provoqué une véritable irritation dans de nombreux secteurs de l'opinion, déçus de voir que les efforts accomplis pour améliorer directement, je souligne directement, par hausse nominale des salaires, le niveau de vie de certaines classes de la nation, étaient déjoués par la hausse de prix qui résultait de la liberté des marchés.

D'autres critiquent la liberté des prix en reconnaissant son efficacité, mais se refusent à confier à un mécanisme aveugle, guidés simplement par la recherche du profit, l'établissement des structures sociales.

D'autres disent enfin que même si le mécanisme des prix avait pour effet de donner aux hommes ce qu'ils désirent le plus, ils refuseraient de les laisser choisir librement l'emploi de leurs ressources. Ils considèrent, en effet, soit que certains biens susceptibles d'affecter leur santé doivent leur être refusés, même s'ils les désirent, alors que d'autres activités, nobles et désintéressées, telles que l'éducation, l'accession à la culture doivent leur être imposées, même s'ils ne les souhaitent pas.

Une grande fraction de l'opinion se refuse à laisser établir la structure sociale par des forces ignorantes du passé, indifférentes à l'avenir, et qui ne sont soumises qu'à des conditions purement économiques.

Enfin d'autres secteurs de l'opinion considèrent que la répartition du produit social qui résulte du mécanisme des prix a pour effet de défavoriser tous ceux qui ne possèdent, dans la concurrence, que des moyens imparfaits pour défendre leur propre situation et que l'esprit de charité impose de donner aux hommes, non pas l'équivalent de ce qu'ils produisent, mais l'équivalent de ce dont ils ont besoin, impose également de protéger les faibles, les vieillards, les enfants, les femmes et enfin impose aussi de parer à l'insécurité économique qui pourrait être le résultat des mécanismes des marchés.

Le problème que je veux traiter à présent est maintenant posé.

Je vous ai indiqué que la liberté des prix me paraissait indispensable à la sauvegarde de l'ordre, de la liberté et du bien-être et je vous ai indiqué les raisons pour lesquelles une fraction importante de l'opinion refusait le libre jeu du mécanisme des prix et considérait qu'il était indispensable d'intervenir dans la vie sociale pour modifier les résultats auxquels la liberté des prix serait susceptible de conduire.

Le problème qui se pose alors est de savoir si, et éventuellement dans quelle mesure, il est possible d'intervenir efficacement pour des fins sociales, sans porter atteinte au mécanisme des prix.

Je vais donc essayer de vous exposer maintenant quelles sont les formes d'intervention qui me paraissent compatibles avec le mécanisme des prix.

Je considère que son compatibles avec le mécanisme des prix toutes les interventions qui affectent, soit les conditions dans lesquelles le mécanisme des prix fonctionne, soit les causes des prix, soit les effets des prix, mais qui ne portent pas atteinte à la liberté des prix.

Il y a pour moi trois ordres d'intervention compatibles avec le mécanisme des prix, celles qui affectent le cadre, et essentiellement le cadre juridique et monétaire dans lequel fonctionne le mécanisme des prix, celles qui affectent les causes des prix et celles qui affectent les effets des prix. Toutes ces interventions ne portent pas atteinte à la liberté des prix, autrement dit, n'empêchent pas les prix de se fixer librement au niveau que leur assigne le marché et par là d'établir, d'une part, l'équilibre économique que et d'autre part l'orientation des activités productrices qui leur donnera le production du maximus.

Première catégorie d'interventions: celles qui affectent les conditions dans lesquelles le mécanisme des prix fonctionne. Une des exigences majeures de la conscience moderne, c'est la sécurité, et essentiellement la sécurité de l'emploi. Ce qui a engendré le plus de troubles et de souffrances, ce sont les grandes variations dont la dépression de 1929-1933 a été l'occasion.

Nous ne dirons jamais assez la masse de souffrances que la grande dépression a engendrées. Elle a conduit des familles entières au désespoir et a été une secousse profonde pour le mécanisme social de tous les pays qu'elle a affectés.

Si j'avais le temps, j'essayerais de démontrer que ce qui a caractérisé la grande dépression, qui lui a donnés une grande ampleur inaccoutumée, a été une perversion profonde des systèmes monétaires. Par la généralisation dans tous les pays d'Europe qui avaient retrouvé la stabilité d'un régime nouveau, le "gold exchange standard", c'est-à-dire le régime qui autorisait les banques d'émission à avoir dans leur réserves non pas seulement de l'or mais des devises or, on a augmenté considérablement la masse de crédits qui pouvait être construite sur la base d'une certaine structure métallique et par là n'a provoqué le boom exceptionnel de 1929. Le mouvement ascendant a conduit l'économie à des niveaux si éloignés de la parité d'équilibre que quand la dépression est survenue elle a dû ramener d'autant plus bas qu'on avait été plus haut dans la voie de la prospérité

et par là créer cette grande dépression qui a été le premier échec majeur du système fondé sur la liberté des prix.

Je voudrais vous faire apercevoir seulement, sans entrer dans le détail, la raison de changement. Le "gold exchange standard" a fait que des masses immenses de capitaux qui avaient été exportées pendant la première guerre vers les Etats-Unis et l'Angleterre ont pu refluer vers l'Europe sans quitter les Etats-Unis et l'Angleterre, d'où ils partaient, car les banques d'émission qui les recevaient en Europe créaient, sur les ressources qu'elles recevaient, une superstructure de crédits, mais comme au lieu de demander de l'or aux Etats-Unis et en Angleterre, c'est-à-dire d'augmenter la base des crédits, elles remplaçaient les devises qu'elles étaient autorisées à garder sur les marchés de New-York et de Londres, il y a eu un véritable doublement de la masse du pouvoir d'achat dans le monde, ce qui explique le caractère exceptionnel de la grande crise. J'en viens ainsi à cette première condition d'un régime qui tend à donner aux hommes la stabilité, c'est une gestion monétaire appropriée, qui les met à l'abri de ces variations si profondes, qui sont la source de grandes souffrances et quelquefois de véritables désastres.

J'ai pris l'exemple le plus frappant, celui du "gold exchange standard". Il faudrait alors reprendre tous les principes de gestion monétaire que vos maîtres vous enseignent dans leur diverses spécialités et qui tendent à montrer que la technique monétaire a essentiellement pour objet d'assurer la stabilité sans compromettre le mécanisme des prix et que c'est par une gestion monétaire appropriée qu'il faut en premier lieu donner aux hommes ce qu'ils désirent le plus, la sécurité de l'emploi.

Une seconde exigence c'est le bien-être, c'est-à-dire la productivité, c'est-à-dire l'augmentation du rendement de l'effort humain. Eh bien, laissez-moi vous dire que l'augmentation du rendement de l'effort humain, c'est-à-dire de la productivité, est toujours le résultat d'un investissement, que pour augmenter le rendement de l'effort humain il faut investir, c'est-à-dire utiliser des capitaux. Pour utiliser des capitaux il faut les avoir et pour les avoir, si on ne les demande pas à l'inflation, il faut les demander à l'épargne. Or, le premier moyen de susciter l'épargne est de donner aux épargnants le sentiment qu'ils ne perdront pas le bénéfice de leur effort d'épargne.

La première condition, donc, d'une politique d'investissement c'est une grande abondance de capitaux susceptibles d'être investis. Dans tous les pays d'Europe que je connais, l'instabilité monétaire a eu pour effet de

tarir les réserves de l'épargne, de décourager les efforts des épargnants, au point que nous avons sur certains marchés financiers des taux d'intérêt extrêmement élevés, des taux d'intérêt qui atteignent 10, 11 et quelquefois 12%.

Or qu'est-ce qu'une politique sociale?

Une politique sociale, c'est une politique qui tend à donner des satisfactions efficaces aux éléments les plus défavorisés de la population, c'est une politique qui fait des hopitaux, des écoles, des ponts, des routes, dans les campagnes des installations d'eau, des installations électriques et dans quelques villes des installations de chauffage urbain.

Qu'est-ce que c'est que tout cela? Ce sont des investissements de capitaux. Qu'est-ce qui rend les investissements possibles? C'est l'abondance des capitaux à placer. Qu'est-ce qui crée l'abondance des capitaux à placer? C'est une gestion monétaire qui tend à assurer la stabilité des prix.

Autre condition pour une économie productive, c'est l'existence d'un système de contrats qui permette d'investir. La clé, je vous le répète, d'une politique sociale, c'est une large politique d'investissements. Que faut-il pour qu'on puisse investir? Il faut des contrats qui donnent la possibilité de prévision à long terme, donc qui donnent la possibilité d'espérer que les engagements seront tenus et que l'appareil de l'Etat aura pour effet de faire exécuter les contrats, c'est-à-dire de donner la certitude que les activités économiques se dérouleront dans un cadre qui leur apporte une indispensable sécurité.

D'autres interventions sont indispensables pour que le mécanisme des prix fonctionne: ce sont ceux qui tendent à sauvegarder le mécanisme des prix lui-même contre les abus mêmes que la liberté peut y engendrer, donc à sauvegarder le marché contre les associations de toute espèce. Elles exigent en premier lieu une loi anti-cartels ou anti-trusts qui tend à rendre impossible les entreprises contre le libre jeu du mécanisme des prix.

Autre domaine essentiel d'intervention: la loi sur les sociétés, la loi qui a pour objet d'assurer la sincérité des bilans, qui tend à rendre impossible le mensonge comptable, donc qui favorise les investissements en créant le cadre indispensable à l'exercice des activités économiques.

Il y a là, je pense que vous l'apercevez, tout un champ d'intervention que j'appelle institutionnelle, qui tend à placer les activités économiques dans un cadre qui, en sauvegardant la liberté des prix, crée des conditions favorables à son efficacité.

Ces interventions institutionnelles ont essentiellement pour objet de sauvegarder la liberté des prix et de leur permettre de varier dans le cadre d'une stabilité moyenne assurée.

Mais il n'en reste pas moins qu'un grand nombre des adversaires du mécanisme des prix, tout en reconnaissant qu'il peut être efficace, refusent d'accepter les équilibres qu'il établit. A ceux là je réponds : même dans le cadre de la liberté des prix il est possible d'agir sur les causes des prix et sur les effets des prix sans porter atteinte à leur liberté et par là de modifier les structures sociales qu'ils établissent.

Action sur les causes des prix. Je prends un exemple très simple. On peut estimer que pour des raisons d'ordre moral ou d'ordre spirituel il faut assurer aux hommes un certain minimum de loisirs, il faut limiter la durée du travail, il faut empêcher les femmes ou les enfants de travailler ou de travailler trop longtemps et en particulier il faut sauvegarder pour les enfants les possibilités d'éducation et d'instruction indispensables.

En limitant la durée du travail, que fait-on ? On limite le montant de l'offre, mais on n'empêche pas le mécanisme des prix, en fait le mécanisme des salaires, d'établir le niveau des rémunérations au montant qui répond à la valeur du produit disponible. On porte donc atteinte à l'établissement et à la sauvegarde du mécanisme économique. Toute réglementation sur la valeur de l'offre peut modifier naturellement le volume global des richesses disponibles, mais ne porte pas atteinte à la liberté des prix, donc à l'établissement des équilibres économiques et à l'action d'orientation qu'assure la liberté des prix.

De la même façon les droits de douane. C'est une grande querelle à laquelle j'ai souvent eu à prendre part. On dit : les droits de douane sont une intervention incompatible avec le mécanisme des prix. C'est tout à fait inexact. Les droits de douane agissent sur une cause des prix, c'est-à-dire sur le coût de certains articles étrangers. BASTIAT a dit jadis : "Augmenter un droit de douane, c'est un acte qui a exactement les mêmes conséquences que celles qu'aurait la destruction d'un tunnel qui aurait pour effet simplement d'allonger un parcours", c'est-à-dire de rendre plus chère l'importation d'un certain produit. Mais il n'a été dit nulle part qu'il fallait que les frais de transport fussent le moins élevés possibles. Un droit de douane en supprimant les importations bon marché a pour effet naturellement de diminuer le niveau de vie des hommes puisqu'il diminue la faculté qu'ils peuvent avoir de recourir aux sources d'appro-

visionnement les moins onéreuses, mais il ne porte pas atteinte au mécanisme qui tend à assurer la liberté des hommes. Donc le droit de douane est une intervention compatible avec le mécanisme des prix. Il tend à appauvrir les populations, mais un économiste n'a aucune qualité pour dire que les populations doivent être aussi riches que possible.

Par contre, ce que je viens de dire des droits de douane ne s'applique en aucune façon aux contingents. Les contingents en accomplissant une limitation quantitative des importations apportent une perturbation profonde au mécanisme des prix. Ils établissent des déséquilibres, qu'ils ont pour effet de maintenir, et sont une intervention incompatible avec le mécanisme des prix.

D'une manière plus générale tout impôt constitue en soi une intervention majeure dans la vie économique. En modifiant le coût de production il constitue donc une intervention essentielle dans la structure du marché.

L'impôt sur l'alcool, par exemple, en rendant plus chère la consommation de l'alcool a pour effet, et souvent pour objet, de décourager la demande d'alcool. Autrement dit, en agissant sur les causes d'un prix, il crée une situation analogue à celle qui aurait existé si, du fait par exemple d'un retard technique, le prix de revient de l'alcool avait été plus élevé.

L'économiste n'a rien à dire, du point de vue purement économique, sur une intervention de ce genre. Il peut seulement constater qu'elle donne au Gouvernement une immense faculté de modifier les structures sociales, ainsi que celles de l'appareil productif. Mais elle n'interfère pas avec le mécanisme des prix. Toutes les fois que les causes des prix ont été modifiées, elle laisse le mécanisme des prix, c'est-à-dire la liberté, assurer l'équilibre du marché et déterminer les orientations individuelles.

Elle ne peut en aucune façon obliger les autorités publiques à imposer à certains groupes de travailleurs telle ou telle production plutôt que celle qu'ils ont spontanément choisie. Elle leur dit: "Dans telle voie vous aurez une rémunération plus élevée, dans telle voie vous aurez une rémunération moindre, mais choisissez librement à votre gré la voie dans laquelle vous vous engagerez." Le Gouvernement se sera borné à modifier les conditions d'exercice des diverses activités possibles et, par là, sans atteinte à la liberté des prix, donc à la liberté des hommes, aura pu modifier à son gré les structures que la liberté des prix eut établi.

J'en viens maintenant à la dernière forme d'intervention à fins sociales. Ce sont les interventions sur les effets des prix, c'est-à-dire celles qui tendent à corriger les structures résultant de la liberté des prix.

Ces interventions sont essentiellement des interventions de redistribution. Dans le cadre d'un budget en équilibre, l'Etat peut opérer de très larges redistributions du produit social. Nous avons par exemple dans un grand nombre de législations un système d'allocations familiales qui permet de donner à ceux qui ont des charges familiales des subsides importants. Nous avons tout un système d'assistance publique, un système d'enseignement gratuit, le système des allocations de logement. Il faut que j'insiste sur cet exemple, c'est une politique qui a été adoptée en Belgique. La Belgique avait maintenu, comme beaucoup de pays, pendant la période de hausses des prix, une législation restrictive des loyers, qui de ce fait avait créé une crise analogue à celle qui existe dans tous les pays où les loyers sont limités. La Belgique a voulu libérer les loyers, c'est-à-dire le prix des logements et elle a voulu le faire rapidement, mais elle a considéré que la libération des prix pouvait infliger des charges pénibles aux familles les plus nombreuses. Elle a donc établi un système d'allocations logement qui donnait une subvention aux familles les plus défavorisées pour leur permettre de faire face à l'excédent de dépense résultant de la hausse des loyers. Cet exemple est très caractéristique d'une intervention dans les effets du mécanisme des prix, qui accepte la liberté des prix comme condition des équilibres économiques mais qui corrige ses effets dans les cas où ils seraient tenus pour indésirables. Nous avons en France adopté un système analogue.

Nous avons aussi voulu stimuler les constructions. Nous avons pour cela donné des subventions aux personnes qui empruntent pour construire un logement, c'est-à-dire que l'Etat leur a versé par prélèvement sur les ressources générales du budget des sommes qui venaient diminuer le montant de l'intérêt que les emprunteurs avaient à payer. Par là a rendu plus attrayante la construction de logements et on a grandement favorisé et stimulé la construction. Je pourrais vous donner des exemples innombrables de ces actions redistributrices qui ont pour effet de modifier les structures qui sont l'effet du mécanisme des prix. Mais pour qu'elles ne soient pas génératrices d'inflation et par là de désordres, il faut qu'elles s'opèrent dans le cadre d'un budget en équilibre, c'est-à-dire que les ressources qu'elles exigent soient fournies ou par l'impôt ou par l'emprunt. Lorsqu'il en est ainsi, cette action redistributrice n'exerce aucun effet

perturbateur sur le mécanisme des prix et par là respecte ses vertus ordonnatrices en même temps que la liberté des personnes.

En vous présentant ces différents types d'intervention, j'ai essentiellement voulu vous montrer que l'argument de ceux qui, refusant les effets des mécanismes des prix, disent qu'il faut l'abolir, le remplacer par un régime autoritaire soumettant les volontés individuelles à la contrainte d'une volonté centrale, n'était pas fondé, autrement dit qu'il y avait dans le cadre même du mécanisme des prix toutes les ressources d'intervention susceptibles de répondre aux exigences sociales les plus scrupuleuses.

Le mécanisme des prix c'est une sorte de gouvernail, qui oriente les individus, mais il est entre les mains d'un pilote et ce pilote c'est le Gouvernement qui peut conduire le navire là où il veut qu'il aille.

Autrement dit avec le mécanisme des prix on peut réaliser dans les limites que je vous ai indiquées les structures sociales qui paraissent les plus désirables.

Je crois pour ma part que ces interventions sont compatibles avec le mécanisme des prix et sont susceptibles de répondre aux exigences des secteurs de l'opinion qui sont les plus hostiles au fonctionnement même des marchés.

Les syndicalistes dans nos pays d'Occident ou d'Europe Occidentale ont une sorte de nostalgie des systèmes de planification et de contrainte. Elle les rend presque toujours hostiles au libre jeu des prix. Je vous ai montré cependant qu'à l'intérieur même du mécanisme des prix il y avait possibilité de répondre à la quasi totalité de leurs exigences.

En ce qui concerne les socialistes, on peut je crois résumer leur point de vue par cette formule d'Engels qui veut "libérer l'homme, en le soustrayant à toutes les nécessités dont il ne s'est pas lui-même fait loi." Je vous ai montré que par l'action qu'on peut exercer sur les causes et les effets des prix on est en mesure de donner aux structures sociales del dessein qui paraît pour elles le plus désirable. On peut donc, sans bloquer le mécanisme des prix et par suite sans accepter les atteintes à la liberté que ce blocage implique, donner au gouvernement le moyen d'exercer sur les structures sociales toutes les interventions a fins sociales que l'opinion socialiste exige.

Sur le plan moral, j'ai essayé de vous montrer que l'action redistributrice permettait de satisfaire à certaines des exigences qui ont le plus souvent conduit les partis chrétiens à des exigences politiques susceptibles

de porter une atteinte grave à la liberté des prix, donc à la liberté des individus.

Il me paraît que dans le cadre du mécanisme des prix une politique sociale généreuse et efficace est possible et qu'elle peut donner des résultats plus efficaces que certaines procédures d'intervention directe, dont l'expérience a trop souvent montré qu'elles étaient déjouées par les réactions des systèmes économiques.

Enfin sur le plan international, le mécanisme des prix est le seul système qui permette de maintenir la liberté des relations internationales. Le blocage des prix a toujours eu pour effet de créer des disparités qui impliquaient le contrôle rigoureux des échanges internationaux et dans la grande majorité des cas leur quasi-suppression. Il a donc constitué presque toujours un élément de division, en conduisant les gouvernements à enfermer les économies nationales dans des systèmes de protection quantitative, générateurs d'hostilité et de conflit.

J'ai déjà indiqué au début de mon exposé que c'était des opinions personnelles que j'allais vous présenter. Dans le domaine de l'art politique, chacun doit choisir librement. Ce que j'ai voulu indiquer ici, ce sont les raisons qui motivent mes choix. Elles me conduisent à cette conclusion que de très larges interventions peuvent affecter les structures sociales et satisfaire aux aspirations généreuses de presque tous les secteurs de l'opinion. Mais que pour n'être pas génératrices de graves troubles économiques, pour sauvegarder l'ordre, la liberté et le bien-être, elles doivent respecter la liberté des prix.

C'est de l'ensemble des interventions compatibles avec le mécanisme des prix que j'ai tenté de présenter ici le tableau.